

# Preuve d'utilisation - exemples

## Auteur

- A) Œuvres musicales avec ou sans texte :
- Pochette recto/verso d'un CD, d'un DVD ou de tout autre support commercial sonore et/ou audiovisuel sur lequel sont repris le nom de l'auteur et le titre de son œuvre
  - Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre de l'auteur sur une plateforme de distribution, de streaming ou de téléchargement (Spotify, Apple Music, Deezer, etc.)
  - Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre de l'auteur sur un site d'hébergement de contenus (YouTube, Facebook, etc.)
  - Affiche, flyer ou publicité digitale d'un événement culturel (concert, festival, etc.) sur lequel apparaît le nom de l'artiste/du groupe qui interprète le répertoire de l'auteur
  - Attestation de représentation, de diffusion publique ou digitale de l'œuvre de l'auteur lors d'un concert, en radio, à la télévision, au cinéma, etc. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web [sabam.be](http://sabam.be)
  - Copie d'un contrat entre un organisateur d'événement culturel (concert, scène ouverte, etc.) et l'interprète du répertoire de l'auteur
  - Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante
- B) Œuvres dramatiques et dramatico-musicales :
- Affiche, flyer ou publicité digitale d'un événement culturel sur lequel apparaît le nom de l'artiste/de la compagnie qui interprète le répertoire de l'auteur
  - Attestation de représentation, de diffusion publique ou digitale de l'œuvre de l'auteur dans un centre culturel, lors d'un festival, en radio, à la télévision, au cinéma, etc. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web [sabam.be](http://sabam.be)
  - Copie d'un contrat entre un organisateur d'événement culturel ou un producteur et l'interprète du répertoire de l'auteur.
  - Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre de l'auteur sur un site d'hébergement de contenus (YouTube, Facebook, etc.)
  - Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante
- C) Œuvres chorégraphiques :
- Affiche, flyer ou publicité digitale d'un événement culturel sur lequel apparaît le nom de l'artiste/de la compagnie qui interprète le répertoire de l'auteur
  - Attestation de représentation, de diffusion publique ou digitale de l'œuvre de l'auteur dans un centre culturel, lors d'un festival, en radio, à la télévision, au cinéma, etc. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web [sabam.be](http://sabam.be)
  - Copie d'un contrat entre un organisateur d'événement culturel ou un producteur et l'interprète du répertoire de l'auteur.

- Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre de l'auteur sur un site d'hébergement de contenus (YouTube, Facebook, etc.)
- Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

D) Œuvres audiovisuelles :

- Copie d'un contrat de production entre un producteur et l'auteur, comportant une clause de réserve permettant à la Sabam de percevoir les droits de l'auteur
- Copie du contrat entre l'auteur-étudiant en dernière année d'une école artistique et la direction de l'école ou copie d'un contrat de cession entre le producteur et le scénariste/réalisateur qui peut attester de la future exploitation du film de fin d'étude de l'auteur-étudiant (comportant une clause de réserve permettant à la Sabam de percevoir les droits de l'auteur-étudiant)
- Pochette recto/verso d'un DVD ou de tout autre support commercial audiovisuel sur lequel sont repris le nom de l'auteur et le titre de son œuvre
- Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre de l'auteur sur une plateforme de distribution, de streaming, de video on demand ou de téléchargement (Netflix, Streamz, Disney+, etc.).
- Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre de l'auteur sur un site d'hébergement de contenus (YouTube, Facebook, etc.)
- Copie du programme attestant de la diffusion de l'œuvre de l'auteur à la télévision
- Preuve d'achat de l'œuvre de l'auteur par un diffuseur
- Attestation de diffusion de l'œuvre de l'auteur à la télévision. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web [sabam.be](http://sabam.be).
- Affiche, flyer ou publicité digitale de la diffusion de l'œuvre de l'auteur à un événement culturel ou au cinéma.
- Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

E) Œuvres radiophoniques :

- Attestation de diffusion de l'œuvre de l'auteur en radio. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web [sabam.be](http://sabam.be)
- Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

F) Œuvres du domaine des arts visuels :

- Curriculum artistique reprenant des références d'expositions, de commandes exécutées, des publications des œuvres de l'auteur dans des catalogues, revues ou journaux, des diffusions de ces œuvres à la télévision ou sur tout autre support audiovisuel
- Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

G) Œuvres photographiques et graphiques :

- Curriculum artistique reprenant des références d'expositions, de commandes exécutées, des publications des œuvres de l'auteur dans des catalogues, revues ou journaux, des diffusions de ces œuvres à la télévision ou sur tout autre support audiovisuel
- Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

H) Œuvres littéraires :

- Couverture et quatrième de couverture du roman, du recueil de poésie, de l'essai, etc. publié de l'auteur (avec mention de son nom)
- Copie d'articles scientifiques ou journalistiques signés par l'auteur et publiés dans un journal, une revue, etc.
- Copie d'un contrat d'édition littéraire professionnelle entre un éditeur et l'auteur
- Copie d'un contrat prouvant le lien professionnel entre un média de la presse écrite et l'auteur
- Pour les auteurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

## Editeur

A) Œuvres musicales avec ou sans texte :

- Pochette recto/verso d'un CD, d'un DVD ou de tout autre support commercial sonore et/ou audiovisuel sur lequel sont repris le nom de l'éditeur et le titre de l'œuvre éditée
- Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre éditée sur une plateforme de distribution, de streaming ou de téléchargement (Spotify, Apple Music, Deezer, etc.)
- Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre éditée sur un site d'hébergement de contenus (YouTube, Facebook, etc.)
- Affiche, flyer ou publicité digitale d'un événement culturel (concert, festival, etc.) sur lequel apparaît le nom de l'artiste/du groupe qui interprète le répertoire édité
- Attestation de représentation, de diffusion publique ou digitale de l'œuvre éditée lors d'un concert, en radio, à la télévision, au cinéma, etc. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web sabam.be
- Copie d'un contrat entre un organisateur d'événement culturel (concert, scène ouverte, etc.) et l'interprète du répertoire édité
- Pour les éditeurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

B) Œuvres dramatiques et dramatico-musicales :

- Affiche, flyer ou publicité digitale d'un événement culturel sur lequel apparaît le nom de l'artiste/de la compagnie qui interprète le répertoire édité
- Attestation de représentation, de diffusion publique ou digitale de l'œuvre éditée dans un centre culturel, lors d'un festival, en radio, à la télévision, au cinéma, etc. Le formulaire à compléter est téléchargeable sur le site web sabam.be
- Copie d'un contrat entre un organisateur d'événement culturel ou un producteur et l'interprète du répertoire édité
- Capture d'écran attestant de la mise à disposition de l'œuvre éditée sur un site

- d'hébergement de contenus (YouTube, Facebook, etc.)
- Pour les éditeurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante

c) Œuvres littéraires :

- Couverture et quatrième de couverture du roman, du recueil de poésie, de l'essai, etc. édité
- Copie d'un contrat d'édition littéraire professionnelle entre un auteur et l'éditeur
- Pour les éditeurs affiliés à une société de gestion de droits d'auteurs pour l'une des disciplines reprises dans l'article 10 de nos statuts et souhaitant confier à la Sabam la gestion des droits d'auteurs de cette/ces discipline(s), une preuve de démission de cette société est suffisante